
**ATELIERS DE LANCEMENT DE LA DISSEMINATION DU
RAPPORT ASSOUPLI ITIE-RDC 2018, 2019 ET 1^{ER}
SEMESTRE 2020 ET DE L'AUTO-EVALUATION DE LA MISE
EN ŒUVRE DU PROCESSUS ITIE EN RDC**

TERMES DE REFERENCE



1. Contexte

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières, pétrolières. L'ITIE est développée et soutenue par une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'organisations de la société civile, et des partenaires techniques et financiers. Elle est aujourd'hui régie par une norme qui lui sert de référentiel : « La Norme ITIE 2019 ». A travers la divulgation des informations sur l'ensemble des maillots de la chaîne de valeur des industries extractives, la norme ITIE permet d'accroître la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des données divulguées en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable.

Le 31 mars 2021, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a publié le Rapport assoupli portant sur les exercices 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020. Ce rapport a été complété par des rapports thématiques traitant en profondeur des sujets clés de la gouvernance du secteur extractif.

En conformité avec le Plan de travail et l'Exigence 7.1 de la Norme ITIE, ces rapports doivent être disséminés.

C'est ainsi que le Comité Exécutif procède au lancement de leur dissémination, respectivement à Lubumbashi et à Kolwezi, la semaine du 06 au 11 septembre 2021. Elle se poursuivra ultérieurement sur l'ensemble du territoire national.

La dissémination des rapports est une étape importante de la mise en œuvre dans ce sens qu'elle permet au Groupe Multipartite de dialoguer avec les communautés directement affectées par l'exploitation, par la mise à leur disposition des informations qu'elles peuvent utiliser lors du débat public. La dissémination permet également aux communautés d'exercer leur droit de réclamer des comptes au Gouvernement et aux entreprises.

En outre, du 16 et 18 juin 2021, le Comité Exécutif (CE) et le Secrétariat International avaient organisé ensemble une session d'appropriation, par les parties prenantes, des modules du nouveau guide de Validation ainsi que des outils de collecte de données dans la perspective de la validation qui démarre le 1^{er} janvier 2022.

En effet, le modèle de Validation de l'ITIE a fait l'objet d'une révision en décembre 2020. L'évaluation globale d'un pays dans le cadre de la Validation tiendra compte de trois critères : « l'engagement des parties prenantes », « la transparence » et « les résultats et l'impact ».

Pour ce faire, les parties prenantes sont appelées à évaluer la mise en œuvre des mesures correctives issues de la 1^{ère} validation, y compris l'évolution des exigences satisfaites et de s'entraîner au nouveau modèle de validation qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2021. A l'issue de cet exercice, les recommandations seront formulées et adressées au CE en vue d'améliorer la mise en œuvre pour des niveaux de transparence plus élevés.

C'est ainsi que le Comité National de l'ITIE-RDC organise à Lubumbashi et à Kolwezi, dans la semaine du 06 au 11 septembre 2021, l'atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC et d'entraînement des parties prenantes au nouveau guide de validation.

Objectifs globaux

- Promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif ;
- S'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE est sur la bonne direction en RDC

Objectifs spécifiques :

- Entraîner les parties prenantes à utiliser à bon escient les informations contenues dans le Rapport ITIE ;
- Vulgariser le nouveau guide de validation et entraîner les parties prenantes à l'auto-évaluation ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux de la deuxième validation pour la RDC au regard des exigences de la Norme ;
- Evaluer le niveau d'exécution des mesures correctives issues de la précédente validation de 2018 ;

Résultats attendus

- Le débat public sur la transparence et la gouvernance du secteur extractif est lancé ;
- Les parties prenantes sont capables d'utiliser les données des Rapports ITIE ;
- Les parties prenantes sont outillées dans l'exercice de leur droit de redevabilité ;
- Les parties prenantes s'approprient le nouveau modèle et s'entraînent à l'auto-évaluation ;
- Les parties prenantes comprennent les enjeux de la validation et participent tous à l'atteinte du niveau Très Elevé selon le nouveau guide ;
- Les parties prenantes sont fixées sur la mise en œuvre de toutes les mesures correctives ;
- Les parties prenantes formulent des recommandations pertinentes pour l'accomplissement des mesures correctives non réalisées.

Cibles/Bénéficiaires 60 participants maximum

- Les délégués des organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ;
- Les délégués des entreprises extractives ;
- Les représentants de Administrations publiques (centrales, provinciales et locales) ;
- Les membres du Comité Exécutif de l'ITIE ;
- Les membres du Secrétariat Technique

N.B : L'atelier sera en présentiel dans le respect strict des mesures barrières contre la COVID-19.

Budget : Cf. Annexe

Documentation :

- Synthèses du Rapport assoupli et des Rapports thématiques
- Guide de validation
- Grille des mesures correctives

Fait à Kinshasa, 31.08.2021

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

